



Délibération n° 046

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 AVRIL 2023****VŒU****Motion de soutien au projet de référence d'Île-de-France Mobilités permettant l'extension du Tramway T10 jusqu'à la Gare de Clamart de la ligne 15 du Grand Paris Express.**

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, le 6 avril à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Carl SEGAUD, Maire de Châtenay-Malabry.

VOTE**UNANIMITÉ****PRÉSENTS**

M. SEGAUD, Maire de Châtenay-Malabry.

M. GHIGLIONE, Mme FRAISSINET, M. BACHELIER, Mme TSILIKAS, M. DE SAINT-JORES, Mme PEYTHIEUX, Mme SHARSHAR, M. FEUGÈRE, Mme BOËZENNEC, M. DEBRAY, Adjoints au Maire.

M. KORDJANI, Mme GUILLARD, Mme SOURY, M. NAYAGOM, M. ROLAO, M. DESSEN, Mme QUEMERC'H, Mme LÉON, Mme AUFFRET, M. PEYRAT, Mme HERVÉ, Mme JOUËT, M. DIEUDONNÉ, M. MARZUOLI, M. LEMOINE, M. MOTTIER, Conseillers Municipaux.

ABSENT

M. SIFFREDI, Conseiller Municipal.

ABSENTS EXCUSÉS

M. DEBROSSE, Adjoint au Maire.

Mme SALL, Mme BARROSO, M. AMRAM, M. COQUIN, Mme DEFACQ-MULLER, M. PEYTOUR, Mme ROMAN, M. BALTZER, Mme SENE, Mme CANET, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS

M. DEBROSSE	procuration à	Mme GUILLARD
Mme SALL	procuration à	M. BACHELIER
Mme BARROSO	procuration à	M. PEYRAT
M. AMRAM	procuration à	M. DE SAINT-JORES
M. COQUIN	procuration à	Mme HERVÉ
Mme DEFACQ-MULLER	procuration à	M. ROLAO
M. PEYTOUR	procuration à	M. KORDJANI
Mme ROMAN	procuration à	M. DESSEN
Mme SENE	procuration à	M. MARZUOLI
Mme CANET	procuration à	M. DIEUDONNÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. DEBRAY, Adjoint au Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) par Île-de-France Mobilités en date du 23 juin 2022,

VU la décision de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) d'organiser une concertation préalable en date du 6 juillet 2022,

VU la désignation des deux garantes de la concertation, Dominique GANIAGE et Sylvie HAUDEBOURG, et la lettre de mission subséquente,

VU le dossier, le calendrier et les modalités de la concertation préalable organisée entre le 27 février et le 24 avril, et portant sur le projet d'extension du Tramway T10 du Jardin Parisien à la future Gare du Grand Paris Express de Clamart,

VU les études d'impact et de faisabilité menées par Île-de-France Mobilités,

VU les possibilités d'amélioration du réseau de transports en commun, actuellement en cours au sud du Département des Hauts-de-Seine et qui vont désenclaver la Ville de Châtenay-Malabry et ses habitants,

VU les stratégies nationale et locale de réduction massive des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 et de neutralité carbone en 2050, notamment traduites dans l'ambitieux Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) adopté le 30 mars 2022 par le Conseil de Territoire,

VU la mise en service prochaine du Tramway T10 entre la Croix de Berny à Antony et Clamart-Jardin Parisien,

VU la livraison du tronçon Sud du métro 15 entre Pont-de-Sèvres et Noisy-Champs, marquant l'arrêt dans la future Gare Paris Express de Clamart, à l'horizon 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de décupler l'usage des transports en commun dans le sud du Département afin de réduire la part modale de la voiture et de décarboner les mobilités,

CONSIDÉRANT la nécessité d'accompagner l'ensemble des dynamiques (population, emploi, équipements, projets urbains), projetées pour le sud du Département à l'horizon 2035,

CONSIDÉRANT la saturation existante et projetée de certains réseaux de transports, et notamment du RER B,

CONSIDÉRANT que l'importance d'une desserte structurante pour le sud du Département ressort de toutes les études qui se sont succédées depuis plus de 20 ans,

CONSIDÉRANT la nécessité de compléter la desserte en transports en commun dans le sud des Hauts-de-Seine, en offrant notamment une interconnexion avec la future ligne 15 du Grand Paris Express,

CONSIDÉRANT que le tramway est un mode de transport écologique, capacitaire, accessible, rapide et confortable,

CONSIDÉRANT que le projet de prolongement du Tramway 10 jusqu'à la gare de Clamart fait l'objet d'un large consensus de l'État et des collectivités territoriales (Région, Département, Territoire Vallée Sud – Grand Paris, villes concernées),

CONSIDÉRANT les avantages du scénario de référence en tunnel proposé par Île-de-France Mobilités,

CONSIDÉRANT que le projet de prolongement du Tramway T10 constitue une réelle opportunité pour Châtenay-Malabry et ses habitants qui attendent une offre de transport diversifiée et de qualité sur tout le territoire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'affirmer son soutien plein et entier au projet de référence d'Île-de-France Mobilités permettant l'extension du Tramway T10 vers la Gare de Clamart de la ligne 15 du Grand Paris Express.

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine
- Madame la Présidente de la Région Île-de-France
- Monsieur le Président du Département des Hauts-de-Seine
- Monsieur le Président du Territoire Vallée Sud – Grand Paris
- Monsieur le Président de la Métropole du Grand Paris

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé le registre les membres présents.




Le Maire
Carl SEGAUD



Le Secrétaire de séance
Franck DEBRAY
Adjoint au Maire



Délibération

Reçue en Préfecture le : 13 AVR 2023

Publiée ou affichée ou notifiée le : 13 AVR 2023

Certifiée exécutoire par le Maire

En application de l'article L.2131-1 du C.G.C.T

